EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 11 JANVIER 2019

N°3-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**ADMINISTRATION GENERALE**
Présents	12	**Convention avec la SAFER pour mise à disposition de la parcelle ZR 70**
Votants	14	

◊ Convocation du 4 janvier 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi onze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 4 janvier, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire

Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Dominique GUICHARD, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Sylvain LAUNAY.

Absents excusés : Mmes Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Déborah MELISSON, M Mathias MERCIER

Procurations : Bénédicte LECERF-CARCOUËT donne pouvoir à Dominique GUICHARD
Mathias MERCIER donne pouvoir à Sylvain LAUNAY

✐ Gwénaël CRAHES a été désigné secrétaire de séance.

Monsieur Nicolas BODINEAU expose au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition de la parcelle ZR 70 a été validée par délibération n°19-2013 du 1er mars 2013.

Cette convention arrive à échéance le 28 février 2019. Cette convention permet de mettre cette parcelle d'une superficie de 2 ha à disposition d'agriculteurs locaux au moyen d'un bail entre la SAFER et les agriculteurs concernés.

La SAFER propose une nouvelle convention pour une durée de 6 ans.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à venir avec la SAFER.

Pour extrait conforme, le 16 janvier 2019

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20190111-3-2019-DE
Date de télétransmission : 01/02/2019
Date de réception préfecture : 01/02/2019